

5°CENTENAIRE DE LA MAISON

LORAS

GRAINES SÉLECTIONNÉES

LYON TASSIN-LA-DEMI-LUNE





En 1750, Jean Loras à la Maison Poculot

Dès « l'an mil quatre cens quarante » existait à Lyon un négoce de « granete, espices des isles, estoffes, drosgues pincture » tenu par « Poculo, marchans de Lyon. »

Ses « magazins et arcs de boctique » étaient peut-être établis à la descente du pont de Saône près de la maison ronde d'empire, mais plus vraisemblablement « costé de royaulme » dans la rue Saunerie qui fut plus tard rue de Flandre (actuel quai de Bondy) ou déjà en « Cunillerie » dénommée par la suite Lasnerie et enfin Lainerie.

Régnait alors « gracieux roy de France, Charles, septième du nom » que Jehanne la pucelle avait fait sacrer à Reims onze ans auparavant.

A cette époque lointaine, le commerce des graines n'était pas spécialisé comme de nos jours, la sélection était à peu près inexistante; l'épuration, quand on y pensait, se faisait à l'aide d'appareils primitifs, en sorte que les cultivateurs utilisaient de préférence leurs propres semences ou celles de leurs voisins. Les marchands de graines s'adjoignaient donc d'autres branches commerciales plus importantes et plus en faveur telles que la droguerie, les étoffes de coton ou de soie et, surtout, les épices aussi recherchées que l'or lui-même.

La Maison Poculot faisait un négoce actif de ces diverses marchandises, tout en vendant « les graines pour ensemencer les prés, comme triolet, luzerne, sainfoin, aspercette et fromental, et tous les autres articles relatifs audit commerce, le tout à juste prix. »

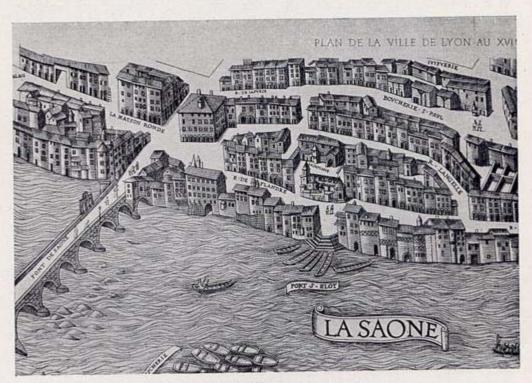
Peu de documents commerciaux du XV° siècle subsistent et c'est parmi les listes d'impositions et taxes des archives lyonnaises que peuvent être suivies les traces de la Maison Poculot devenue plus tard la Maison Loras.

Le siège du négoce était situé à proximité des « Changes », situation des plus favorables puisque les marchands se réunissaient en ce lieu, notamment après les foires, pour émettre, accepter ou refuser

en foire, soit sous les « arcs de boctique », soit aux Changes. Des coches pesants transportaient les chargements importants pendant que les livraisons moindres partaient en charrettes ou même à dos d'ânes à destination des nombreuses hostelleries et auberges qui assuraient logement et subsistance « pour les grands passages d'étrangers qui se faisoient aux foyres. »

En février 1443, Charles VII, considérant qu'« est icelle ville très petitement peuplée tant pour cause de mortalitez, pestilences, stérilitez des temps, cherté de vivres, guerres, passages de gens d'armes et inconvénients », confirma le privilège des foires de Lyon et en octroya une troisième, portant la durée de chacune à vingt jours. Pour ce fait une taille fut imposée par le roi à la ville et celle-ci taxa les principaux bénéficiaires de ce privilège.

C'est ainsi qu'en 1466 un Poculot paya deux livres « pour une taxe à raison d'un denier par livre pour la poursuyte et entretenement des



Le quartier des Changes au XVI siècle

foyres et aultres fraiz sur aucuns particuliers de la dicte ville et aultres aians et rapportans principalement gain et prouffict tant en louage de maisons, boctiques, pratiques de marchandises que autrement pour raison et à cause des dictes foyres.»

En cette même année, Louis XI accorda à la ville un privilège pour les draps d'or et de « soye. »

En 1467, il porta le nombre des foires à quatre, mais en réduisit la durée à quinze jours, « la première commençant le premier lundy après Quasimodo, la seconde le quart jour d'août, la tierce le tiers jour de novembre et la quarte le premier lundy après la feste des roys... », au profit de « tous marchans et autres de quelque estat, nation ou condition qu'ils soient. »

En 1490, le chef de la Maison était Claude Poculot. Sans doute, au cours de la même année, assista-t-il, en rue Grenette, au tournoi où Bayard fit ses premières armes devant la cour de France.

« Au moys de janvier 1515 furent des envoyez de par la ville en court devers le roy François, premier de ce nom, à son premier advenement à la couronne pour luy faire de par la dicte ville le serment de fidélité et obtenir confirmation des foires et des autres droits et privilleiges d'icelle. »

Les « eschevins » ne perdaient jamais de vue le maintien de ces avantages, question d'importance qui se discutait fréquemment au cours de « boyres et goustez fournis aux conseillers par la ville. »

Des collectes étaient faites « sur les plus apparens et ayant prouffict et commodité à l'institution et establissement des foyres », ce qui facilitait l'envoi « aux seigneurs et amys de la ville à Paris » de dons de « malvoisie, muscatz, partyes de confitures, dragées, chataignes, fromages de Milan, aulnes de velloux, satin vyollet ou cramoisy, escus d'or, etc., affin de recommander pour les foyres, les affaires d'icelle et pour avoir abreviacion et vuydange des procès de la ville. »

Pour attirer les étrangers, les échevins ne se contentaient pas de bien les accueillir et d'ordonner toutes mesures « dedans foyres pour non empescher les marchans. » En 1560, ils firent imprimer par M° Pierre Fradin, imprimeur de la ville, « les privilleiges des foyres octroyez par les feux roys de France avecque les confirmations jusques au roy Charles à présent régnant, en cinq cent trente-six volumes, pour iceulx distribuer aux marchans tant du royaulme que estrangiers fréquentant les dictes foyres, pour iceulx privilleiges faire publyer tant aux extremitez que aux estrangiers pays. »

Ces privilèges et leur confirmation par chaque roi à son avènement étaient conservés soigneusement dans « une grant boyte fert blanc », ancêtre du moderne coffre-fort.

En 1579, Claude Poculot, chef de la maison de commerce, était « maistre de métier pour les espices »; en 1583, il était conseiller eschevin de la ville de Lyon, apportant ainsi à sa famille la noblesse d'échevinage octroyée aux échevins lyonnais par Charles VIII et ses successeurs.

Cette distinction prouve que Claude Poculot avait bien mérité de se voir appliquer l'« advertissement » figurant dans le Recueil des Privilèges des Foires : « Les negocians de Lyon se peuvent sans vanité mettre au nombre des premiers et plus relevez negocians du monde et dire que la franchise et la fidélité avec lesquelles ils procèdent en leur négoce, se trouvent toutes entières parmi eux. »

Une autre branche de la famille Poculot conserva longtemps la maîtrise dans la profession de notaire royal et parvint aussi à l'échevinage.

En 1600, Maurice Poculot prit la suite des affaires et devint à son tour « maistre de métier. »

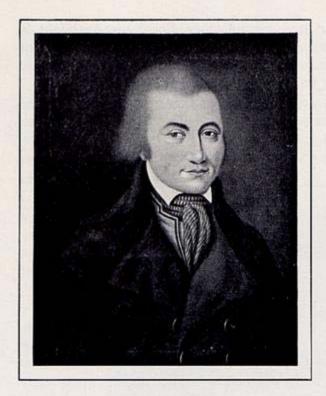
Son successeur fut à nouveau un Claude Poculot et, pendant le cours du XVIII° siècle, ce prénom de Claude figura le plus souvent dans la raison sociale de la Maison. Il s'y retrouvait encore au début du XVIII° siècle, mais vers 1750 le chef était Pierre Poculot.

Ce négoce avait alors son siège dans l'ancienne rue de Lasnerie dénommée ensuite et encore de nos jours rue Lainerie, il occupait l'immeuble portant d'abord le numéro 90 et, plus tard, le numéro 20. En 1303, la maison sise à cet endroit où «souloit être un four » appartenait



En 1750, au 90, rue Lainerie

à Barthélemy Chevrier et payait un impôt de 15 deniers qui resta le même pendant plusieurs siècles. En 1406, elle était « jote Pierre de Salave »; elle fut sans doute transformée plusieurs fois. En 1750, comme encore en 1940, le rez-de-chaussée présentait sur la rue deux arcs de boutique en avant d'une cour intérieure avec puits limitée en arrière par un entrepôt, le tout dallé de larges pierres au-dessus d'une vaste cave voûtée occupant tout le sous-sol des constructions et de la cour. Quatre étages en façade sur la rue étaient desservis par un escalier spirale en pierre conduisant aussi par trois galeries sur la cour à trois étages élevés au-dessus de l'entrepôt.



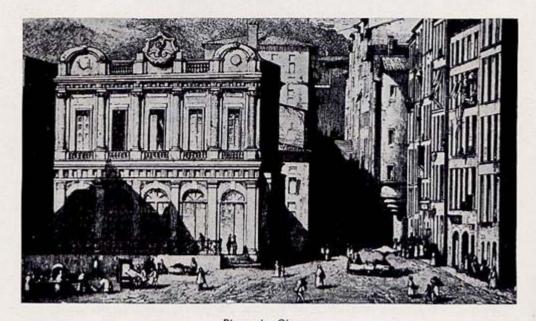
Jean-Mathias LORAS

(Direction de 1770 à 1793)



C'est dans cet immeuble que Jean Loras venant visiter ses amis Poculot, probablement aussi ses parents, envisagea de faire entrer dans leur maison de commerce son fils Jean-Mathias, neuvième de ses onze enfants; ce projet se réalisa vers 1760.

Jean Loras tenait de ses ancêtres une ancienne maison forte sise au lieu dénommé « La Croix-des-Rameaux » au nord du bourg de «Sainct-Cire-au-Mont-d'Or » ainsi que des terres et propriétés couvrant



Place du Change

la moitié de cette paroisse. Il était « maistre tailleur de pierre »; des carrières de sa famille était sortie une bonne partie des « pierres de Sainct-Cire, voussures et pierres chuyn » dont la ville de Lyon avait été construite.

Les traces de la famille Loras à Saint-Cyr se retrouvent jusqu'en l'an 1390, mais, selon des traditions unanimes, son origine plus lointaine est à « Loras, chasteau du Dauphiné d'où tous les Loras sont sortis. »

Le jeune Jean-Mathias Loras était entré dans la « Maison Poculot à Lyon, près le Change » avec la perspective d'en devenir un jour le chef. Grâce à une instruction générale étendue et aux séjours qu'il fit à Paris, à Marseille, dans les provinces et à l'étranger, il se forma aisément aux affaires.



La raison sociale ne tarda pas à devenir « Poculot fils aîné et Loras » ainsi qu'en témoigne un « Inventaire des marchandises trouvées en nature dans les magazins des Srs Poculot fils aîné et Loras. »

La branche des «graines à ensemencer» était devenue plus importante et se développa sans cesse au détriment des autres.



L'association avec Poculot fils aîné ayant pris fin, Jean-Mathias Loras devint dès 1778 le seul chef de la Maison ainsi qu'en fait foi un autre « Inventaire des marchandises trouvées en nature dans les magazins de Jean-Mathias Loras. »



Etiennette LORAS

(Direction de 1793 à 1826)

Va Lower

Il épousa la même année Estiennette Michallet, fille de Simon Michallet, « inventeur des étoffes peintes »; de ce mariage naquirent onze enfants.

En 1787, Jean-Mathias Loras fut élu syndic-adjoint des marchands de la ville de Lyon.





Madame Loras et sa famille devant Couthon (Reproduction d'une gravure de l'époque)

Deux ans plus tard la nation française s'unissait pour décider « la cessation des abus et privilèges » et pour lutter contre l'oppression.

Fidèle à ses engagements, Lyon ne voulut pas reconnaître en 1793 le coup de force de la Montagne chassant de la Convention les députés girondins. La ville fut assiégée.

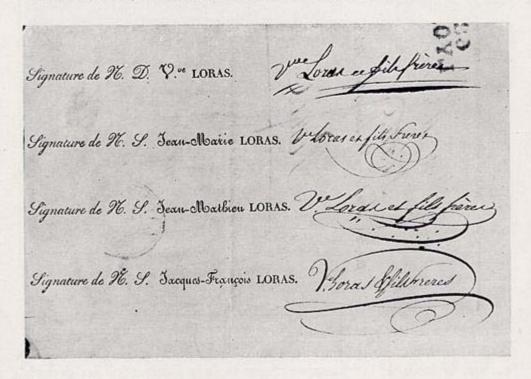
Jean-Mathias Loras, officier municipal, président de section, se montra digne de la confiance de ses concitoyens. Mais Lyon, privé de vivres et de munitions, dut renoncer à la lutte après une résistance héroïque de plusieurs mois; les troupes lyonnaises se dispersèrent dans une sortie désespérée.

Demeuré à son poste en dépit des conseils et des facilités de fuite qui lui furent prodigués, Jean-Mathias Loras fut promptement arrêté et emprisonné. Il fut exécuté place des Terreaux le 19 brumaire, an II, malgré les démarches dramatiques de Madame Loras devant Couthon. Les détails de ces événements sont relatés par les divers historiens de la ville de Lyon.

Les livres de commerce de la Maison furent saisis, les marchandises en magasins et même celles faisant route furent vendues « au maximum »; un gardiateur s'installa rue Lainerie pour surveiller la famille Loras.

Demeurée veuve avec dix jeunes enfants et attendant la naissance du onzième, cruellement frappée par la perte de son époux, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une tante, de douze autres proches parents et de nombreux amis, Madame Loras, soutenue par une foi chrétienne ardente, fit face à toutes les douleurs et à toutes les charges.

L'oppression de la Montagne ayant pris fin avec la chute de Robespierre, elle prit la direction du négoce de son mari sous la raison sociale de «Veuve Loras et Tallon», s'étant ainsi associée avec l'employé principal de Monsieur Loras, Gilbert Tallon. Celui-ci, arrêté trois fois et trois fois condamné à mort, avait toujours réussi à s'échapper à temps. Il épousa peu après la fille aînée de Madame Loras.



L'association se termina en 1798 et la raison sociale devint «Veuve Loras.» Napoléon offrit à Madame Loras de faire instruire ses fils à ses frais, mais elle déclina la proposition, préférant diriger elle-même leur éducation.

L'aîné des fils, Jean, bien qu'âgé seulement de douze ans à la mort de son père, avait compris le rôle de chef de famille qui lui était dévolu et s'y consacra toute sa vie, secondant sa mère dans la direction de son négoce et l'assistant dans ses nouvelles épreuves: la perte de son deuxième fils, Pierre, mort accidentellement au collège et celle de son troisième fils, Nicolas, dragon de la Grande Armée tué en Espagne en 1809 dans une embuscade.

Voyageant fréquemment, Madame Loras se faisait accompagner de ses fils pour compléter leur formation; de novembre 1811 à janvier 1812, notamment, elle séjourna trois mois à Paris avec son sixième fils, Jacques, qui fut plus tard à la tête de la Maison.

Mathias, le septième de ses fils, devint évêque de Dubuque (Iowa) aux Etats-Unis d'Amérique, apportant la foi catholique et la civilisation française à un diocèse aussi vaste que la France. 57 ans plus tôt, un Loras avait déjà foulé ce sol américain et combattu pour sa libération aux côtés de La Fayette.

Bien conduites, les affaires prospéraient, mais n'étaient pourtant pas à l'abri des crises qui sévissaient comme de nos jours. Le 16 prairial, an VIII, Jean écrivait à sa mère en voyage: « Depuis votre départ les affaires sont venues en abondance, de sorte qu'à peine avons-nous le temps de prendre nos repas... » et, en 1819, Jacques écrivait à son tour: « Les affaires sont très mauvaises, on ne peut rien vendre, les prix sont perdus... »

En 1823, Jean Loras aîné, Mathieu Loras et Jacques Loras s'associèrent avec leur mère sous la raison «Veuve Loras et Fils frères.»

Comme le faisait déjà leur père, les associés continuèrent à visiter eux-mêmes leurs clients des provinces et de l'étranger malgré les rudes conditions des voyages à cette époque. Pour éviter les lenteurs des diligences, ils voyageaient le plus souvent à cheval.

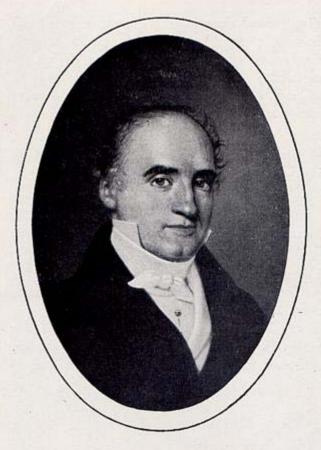
Le 30 novembre 1815, Jacques écrivait de Montluçon à son frère César, architecte à Lyon: « J'arrive de Saint-Amand il y a une heure et il y a dix mortelles lieues. Danois n'a été au pas que lorsque je marchois à côté de lui pour m'échauffer. Je suis arrivé ce soir sur les sept heures et j'ai appréhendé beaucoup une attaque de voleurs, mais je me tenois sur le qui-vive, toujours prêt à lancer mon Danois



Jacques LORAS

au galop et à faire feu... » et le 30 novembre 1816, au même, alors à Paris : « J'ai fait un assez bon voyage avec seulement quelque frayeur d'être arrêté, volé ou assassiné, mais tout cela est bagatelle... les graines sont chères. »

En 1826, Madame Loras se retira de l'association et ses trois fils continuèrent sous la même raison sociale jusqu'en l'année 1833. A cette date Jean Loras aîné laissa le négoce à ses deux frères Mathieu et Jacques qui en poursuivirent l'exploitation jusqu'au 30 juin 1854 sous la raison sociale précédente et toujours dans les mêmes locaux sis 20, rue Lainerie, près le Change.

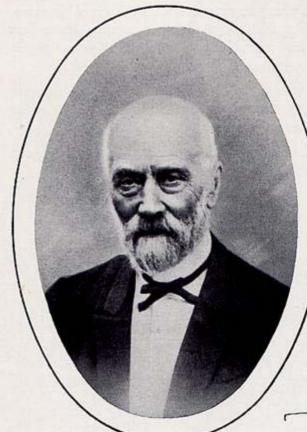


Mathieu LORAS (Direction de 1823 à 1854)





14



Olivier LORAS

(Direction de 1854 à 1890)

ofilorase

Madame Jean-Mathias Loras mourut en 1833. Ses employés revendiquèrent l'honneur de la transporter jusqu'à sa dernière demeure.

Jacques Loras avait épousé, en 1819, Mademoiselle Carrand, de Blacé; ils eurent dix enfants. Olivier, l'aîné des fils, après avoir terminé ses études au collège royal de Chambéry, entra dans la maison de commerce vers 1843. Il voyagea dans toute la France, s'absentant parfois plus de deux mois sans rentrer. Pendant ces voyages des missives paternelles accompagnées de recommandations judicieuses renseignaient le jeune homme sur les cours et la marche des affaires.

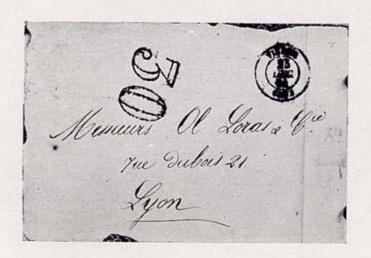
L'enveloppe n'était pas encore utilisée pour les lettres et l'emplacement pour la correspondance se trouvait donc limité à trois feuillets sur quatre. En 1844, le père écrivait à son fils : « Mon cher ami, commence tes lettres toujours serrées bien en haut et, par cette heureuse habitude, je te le répète, tu trouveras deux avantages : premièrement, celui de l'économie et, deuxièmement, celui de t'assurer que tu trouveras toujours la place de dire tout ce que tu auras à me faire savoir... »

En 1851... «Tu peux vendre les trèfles 92 à 100 francs, mais, invendu que ce soit, car les superbes nouveaux sont très rares et très recherchés, je crois que tu dois garantir la qualité et non la nouveauté car tu n'en pourrais point vendre; ce sera joli et bien suivi. Ce matin

nous avions huit voituriers à charger, tu vois que nous nous remuons, c'est un peu ta faute; il faut bien que le père exécute les ordres de son fils. N'oublie pas les mauvais débiteurs et litigieux et les articles détournés...»

En 1852... « Il faut s'efforcer de faire entendre que notre Maison a toujours fait exception et que nous nous respectons trop pour tomber dans les mélanges et les basses qualités... »

Jacques Loras, propriétaire de vignobles en Beaujolais, fut maire de Villie-Morgon. Il mourut en 1859.



Olivier Loras devenu chef de la Maison en 1854 continua le négoce sous la raison « Veuve Loras fils et Bergeret. » Ce dernier, ancien employé, se retira au bout d'un an et la raison fut désormais « Olivier Loras et Cie. »

Malgré divers entrepôts annexes, les locaux de la rue Lainerie étant devenus insuffisants pour l'importance des affaires, le siège de la Maison fut transféré rue du Bois, numéros 21 et 23 (actuelle rue Dubois), puis quai d'Orléans; le centre des affaires s'était déplacé de la rive droite de la Saône vers la presqu'île.

Olivier Loras avait épousé Mademoiselle Baux, ils eurent sept enfants. En 1870, malgré son âge, il fut inscrit sur les contrôles de la garde nationale à Ecully et suivit les cours d'entraînement militaire. Apprécié de tous pour son affabilité et son entrain, il dirigea les affaires avec activité et s'y intéressa jusqu'à la fin de sa vie survenue en 1906 alors qu'il était âgé de 84 ans.

Il avait cédé le négoce à son fils aîné, Maurice Loras, en 1890. Celui-ci, secondé par deux de ses frères, continua les affaires sous la raison sociale «Maurice Loras» et développa davantage encore la branche des graines pour semence. Il avait épousé Mademoiselle Multier.

Resté sans enfants, il céda la maison de commerce en 1906 à ses deux frères, après avoir consacré une grande partie de son activité



Maurice LORAS (Direction de 1890 à 1906)

mee Loras

aux intérêts de ses collègues comme juge au tribunal de commerce de Lyon. Il laissa dans ces fonctions le souvenir d'une grande sagesse et d'une profonde droiture, cherchant toujours à accorder les parties plutôt qu'à les juger.

Surmené par le travail considérable qui incombait à sa bonne volonté et, à la suite d'un accident de voiture, il mourut à Evian en 1908.

Ses frères continuèrent le négoce sous la raison sociale «Loras frères » jusqu'en 1921.

A cette date, l'aîné, Cyprien Loras, dirigea de son côté les affaires sous la raison «Cyprien Loras» avec le concours de son fils Georges Loras et devint successeur de la raison «Loras frères.» Les bureaux étaient sis place de la Bourse où se tenait alors le marché hebdomadaire de



gros pour les grains et graines; les magasins et l'usine d'épuration de graines se trouvaient à Tassin-la-Demi-Lune, localité de la banlieue ouest de Lyon.

De son mariage avec Mademoiselle Dessaigne, Cyprien Loras eut six enfants. Il développa encore l'importance de la Maison dans la partie graines pour semence et voyagea fréquemment dans toute la France pour la visite de la clientèle et des cultures de graines. Il fut l'un des membres fondateurs de la Fédération des Marchands de grains et graines de France, début de l'organisation professionnelle pour les graines.



M. Georges LORAS *
(Direction depuis 1932)

En 1932, sans cesser de s'intéresser aux affaires, Cyprien Loras céda le négoce à son fils Georges Loras. Celui-ci continua sous la raison sociale actuelle « Georges Loras » et fut plus tard secondé par son frère, Maurice Loras.

En raison de l'extension des affaires en France et à l'étranger, les bureaux furent transférés à Tassin-la-Demi-Lune à proximité immédiate des magasins qui furent agrandis considérablement et munis d'un matériel plus moderne. Un vaste jardin d'essais de graines permit de compléter utilement les renseignements fournis par le laboratoire privé de la Maison dans lequel s'effectuent des milliers d'analyses; ainsi peuvent être améliorés des porte-graines fournis aux centres de cultures en France et aux colonies.

Aujourd'hui, comme par le passé, le souci traditionnel de la Maison Loras demeure toujours le même : fournir des graines de qualité.

De son mariage avec Mademoiselle Vincent, Georges Loras eut sept enfants, dont trois fils : Jacques, Pierre et Jean.

Et voici qu'en 1939 une nouvelle guerre jette le trouble dans les affaires par la mobilisation des principaux employés, le manque de marchandises et de moyens de transport, la fermeture des marchés étrangers. En cinq cents ans que de vicissitudes ont menacé l'existence de la Maison Loras!

Crises économiques, guerres étrangères, guerres civiles, guerres de religion, disettes, épidémies imposèrent successivement leurs drames et leurs périls.

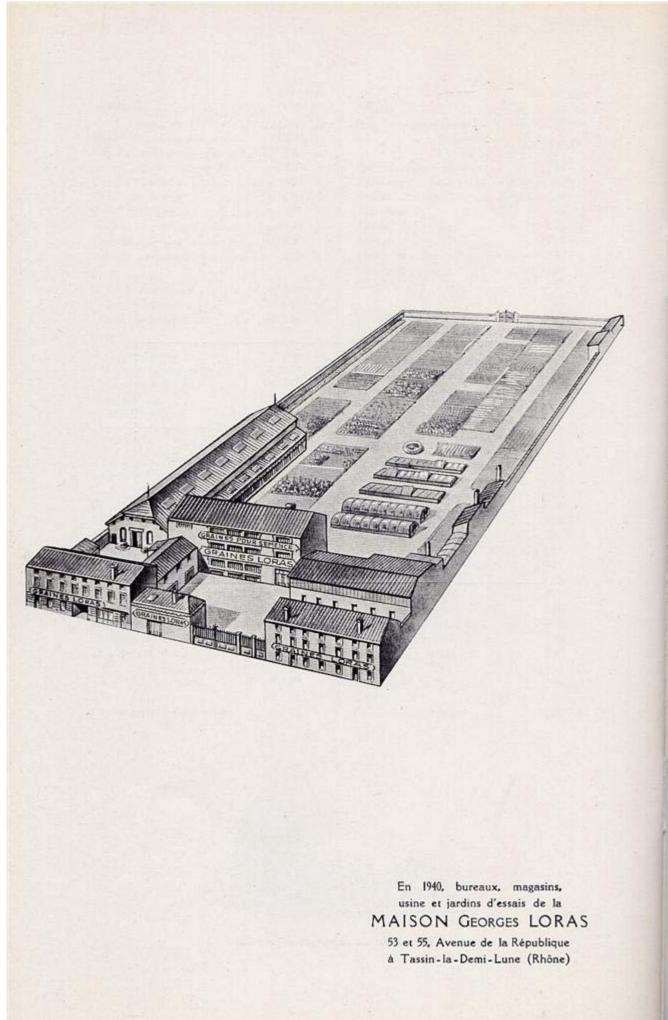
Cependant, forts de leurs traditions d'ordre, d'économie et de prudence, forts surtout par leurs nombreux enfants, les chefs successifs ont pu maintenir leur entreprise.

Utilisant à mon tour la formule figurant depuis des siècles au bas des bilans annuels de la Maison Loras : « Profits et pertes qu'il a plu à Dieu nous accorder », j'écrirai pour terminer cet historique :

Plaise à Dieu d'accorder aux Français une paix durable et la prospérité dans leurs travaux.

G. L.

95 Regar fle 2.2 96 Birth De Rose 110 Mars 19 19 10 11 111 Mars 16 10 M	25000, 25000, 4500 25000, 45000, 45000, 45000, 45000, 45000,
122 la fle de de de la constante de la constan	1050. 18
155 Norden es As 109 your Marie de 145 Les gland de 151 Bennat es Co	1 demonson 2 24. " 1 demonson 2 23 16 -
Nour Journagues Curpous cook	La ples à Dies Nous accordes (2575.19.2.
a det fomme de Cent quatroje entre es hast and a Mel depresent Sound Proof	how can himmely toto depe denies I don his word day of good from forthe forther house.



This document is private property. Reproducion is subject to LORAS family authorization

Juille & Montant de les Coulon & 2 18040: 15:0

graine de lin \(\lambda 3.3\h \in \sighta 5/2 \)

graine de lin \(\lambda 3.3\h \in \sighta 2g^2 \)

graine de les forts \(\lambda 9643.98\h \in 2g^2 \)

graine e hugarnes \(\lambda 62g. \in \hata 2g^2 \)

graine de briole \(\lambda 567. \in \sighta 6.2\hata 20h: 2:6 \)

graine de briole \(\lambda 567. \in \sighta 6.2\hata 20h: 2:6 \)

graine de briole \(\lambda 64\hata 20\hata 20h: 2:6 \)

COURS ANCIENS

des GRAINES FOURRAGÈRES et POTAGÈRES, GRAINES pour OISEAUX et pour CONSOMMATION, etc.

(Extraits des archives de la Maison LORAS)

	Livre	s poids	pai	Prix Livre poids	Livres, Sols et Deniers tournois
1788			-		
(Quelques lignes de l'inventaire du 11 août) Graine de triolet	₹1	875	à	42 # 37 # 10/ 28 #	1 367 : 10 650 : 5 497
— de rey fort	8	30		3/6#	5:5
Fromental Avoine grouée	. O.	3 %	à	3/ 6#	12:3
1789					
(Quelques lignes de l'inventaire du 20 juillet)		4.1		24	204: 2:4
Graine de triolet	Si .	567	à	36 # 36 #	33:17
_ mélé de luzerne	TV.	94 429	à	42 #	180: 3:4
— de luzerne	かったったった	984	à	29 #	285 : 7 : 2
— de rey fort	2	17 %		4/	3:10
— de fenugrec	20.3	59	à	3/ 6#	10: 6:6
1791					
(Quelques lignes de l'inventaire du 5 juin)	1			49 #	819:15:0
Graine de triolet	0.00	1673 85	à	33#	28:1
— de luzerne	36 80	871	á	24 # 10	213: 7:0
— de rey fort	5	40 1/4	à	11#	4: 9.
— de lin	WO WU	67	à	14#	9:6:
1792					MAGE
(Quelques lignes de l'inventaire du 4 juin)					101
Graine de triolet	N	968	à	50 # 50 #	484
— de luzerne	8	302 24	à	4/	4:16.
- d'aspercette	N.	716	à	25#	179
— de rey fort	2	8	à	4/	1:12.
Fromental	100	432	à	95#	151: 4.
d'augnon	1	10	à	9/	4:10.
— de lin	li li	12	à	3/6#	2:12.
Avoine grouée	1 6	13	à	4/	1 2.12.

1851				Les 100) kilo
(Quelques prix de vente en février)		Carotte blanche collet vert	90	0 fr	
(Carridges bring de vente en	tevii	er)	demi-longue nantaise	200	0
	Les 10			100	1.0
Trèfle vrai pays admirable 98 >	à 10	0 fr	Navet blanc collet vert		
 vieux joli, garanti pour 			— — rose	150	
qualité et propreté	8	6)		35	
— de Piémont	é	puisé	— michaud	4(
- rouge ou incarnat, 100 m	à 11	0)		80) ,
Luzerne Languedoc superbe 77 »	à 7	8		40))
Minette 42 50		5		65)
Houque laineuse 65 »		0 0	— coco blanc, gros	30) 1
Fromental	4	4 ×		25) y
Fenasse	4	2 1		55	, n
Raygrass Italie	6	0 11		27	. 33
— anglais	5	6 11	- solitaire vieux	35	3)
Pois Iupin	13	7 %		50)))
Betterave champêtre rouge hors			- beurre noir nain	80	30
de terre, garantie	90) "		31	33
 champêtre blanche ou 			Millet exotique nº 1	15	50
rose	80			11	30
Carotte collet vert 230 »	à 250) »	— de Mácon	22	- 39
			- blanc d'Italie	29))
			— — de Vendée	29	50
1887			Chanvre nº 1	21	33
			— n° 2	16	- 33
(Partie de l'inventaire au 30	juir	1)	Panais petit	30	
		HAR	 gros moyen de Bourgogne. 	36	33
	es 100		Os de seiche le mille	30	11
Trèfle violet nouveau		fr.	Farine jaune pour volaille	17	30
— — vieux	75		Lentillon de Mirecourt	28	30
— blanc extra	150		Pois rond vert	29	
— incarnat hâtif	25		Riz brisé	22))
— — — vieux	15		— Caroline 000	46))
— — tardif —	40		Airelle	104	1)
- en bourre	14		Genièvre	35))
Luzerne de Provence	95		Sorbe	39	10
— du Poitou vieille	55		Amande princesse	155	33
— du Berry	90		Noisette Sicile	55	33
Minette franche	32))	Vanille	750	33
Raifort champêtre	48	33	Thé vert et noir	600	30
Thimoty ou fléole	75	33	Ficelle	220	33
Raygrass italien	35	3)	Sacs toile, petits l'unité	0	
- anglais	35	30	— grands —	0	
Houque laineuse	25	10	Caisses	0	
Fétuque des prés	160	30	Barils —	2	
- ovine	75))	Tonneaux à panais —		75
Flouve odorante	75	30	Haricot blanc de Bourgogne	23))
Fromental	90))	Soissons vrai	45))
Dactyle	80	3)	— mi-Soissons	33	
Fenasse pure	40	33	501330115	25))
— 2 ^{me} qualité	30	30	THE STREET STREET, STR		
Betterave corne bœuf	50	33	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O		
— — de vache	50	30	1888		
- géante mammouth	65	30	(P		
— jaune des barres	50	30	(Partie de l'inventaire au 30	juin)	
— — globes	50	30	Les	100 kil	os
- champêtre rose	50	33	Trefle violet nouveau	85 f	
blanche collet vert	50	33	— d'Amérique))

Le	s 100 I	ilos	Les	100 ki	los
Trèfle blanc nouveau	105		Alpiste	27	50
— — vieux	100	3)	Os de seiche le mille	26))
— incarnat	45	33	Godelle grouée	28	>>
— tardif	50	30	Orge perlé	36	>>
Luzerne extra	110	30	Farine Saint-Jean-de-Laune	40	33
— de Toulouse	60	10	— du Bugey	22	33
- du Poitou	80	3)	Lentille verte	50	3)
— vieille	75	- 11	Lentillon	35	30
Minette franche	38	33	Pois rond vert	24	>>
	16	33	— cassé n° 0	40))
— fausse	55	33	Haricot coco blanc	45	33
Raifort	40	30	— mi-Soissons	30))
Raygrass italien	36	- 10	— rouge	20	33
— anglais	28	10	— blanc	28	3)
Sainfoin simple	40	20	— coco canari	25	33
Fenasse	85	11	— flageolet vert	60))
Fétuque ovine	25	23	Riz Caroline	48))
Houque laineuse	75	30	— du Japon	33	99
Flouve odorante	43	33	— fleur	42	3)
Betterave rose	43	30	Genièvre Nantua	36	33
— jaune des barres	43	30	Sorbe du Midi	38	33
— — globes	60	3)	Airelle de Prusse et Russie	92))
— géante	43	30	Noisette du Piémont	80))
— corne bœuf	85	33		000	3)
Carotte collet vert	19		Amande princesse	170	:30:
Vesce d'été	16		Thé vert	600	33
Jarousse	20			000	10
Pois jarras	15		Sacs vides d'Amérique l'unité		60
— dent de cheval	20		— à graines betteraves —	1	25
- Poti	15		— vides —	0	50
— cinquantini	17				
Pois fourrage	20				
Lupin Jaffa	18	50			
Avoine paille	19	- 33	1889		
Carotte rouge nantaise	200	- 39	1000		
Laitue Batavia	400	- 39	(Partie de l'inventaire au 30	inin'	1
Navet collet rose	100	- 30	(Fartie de l'inventaire au 50	,	'
— — blanc	100	- 39	10	s 100	kilne
Scorsonère	500	30		103	
Haricot solitaire vieux	20)))	Trèfle violet, Hambourg	17200	
- cent pour un vieux	20)))	— — ordinaire	100	
— tous les jours	40	- 33	— blanc		
— Barbès	60)))	— jaune des sables	35	
- noir Belgique	30) 10	— incarnat	14	
- beurre noir	60)))	— en bourre	148	
Pois gourmand blanc	50) »	Luzerne Italie extra	130	
— — fleur violette	80) »	- Languedoc	35	
- prince Albert	40) _ n	Minette nº 1	82	
— michaud	40)))	Fromental	75	
Avoine grouée	32		Dactyle	35	
Millet jaune	18		Brôme des crés	27	
Chanvre Fatza	25		Fenasse	25	
Navette			Houque laineuse	40	
Œillette	37		Raygrass italien	30	
Soleil	27		— anglais lourd	35	
Millet de Mâcon	21		Sainfoin double	30	
— blanc Vendée	40	100	- simple	27	
— épis de Bourgogne	-	11.	I COMPANY TO THE STATE OF THE S		